



OCAN
Service du paysage et des forêts
Rue des Battoirs 7
1205 Genève

Genève, le 11 juillet 2023

N/réf. : PFO/MDE/cth

Décision en constatation de la nature forestière

Commune : Céigny
Parcelle(s) : dp 453, DP 456, 614
Adresse de l'objet : -, -

Considérants : Vu le relevé des boisés du 19.04.2023,
Vu la publication de la requête en date du 12.05.2023,
Vu la publication de la décision dans la Feuille d'Avis Officielle
du 11.07.2023,

Vu le protocole n° 2023-15c annexé, établissant les caractéristiques et
fonctions forestières constituant la motivation de la présente décision;

Décision : Le relevé figurant au plan 8850.001 / YCZ du 20.04.2023, faisant partie
intégrante de la présente décision, est considéré comme forêt, au sens
de l'art. 2 de la loi fédérale sur les forêts (LFo – 921.0) et de l'article 2
de la loi sur les forêts (LForêts - M 5 10).

Patrik Fouvy
Inspecteur cantonal des forêts

Annexes mentionnées

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours auprès du Tribunal administratif de première instance, pour
adresse: Rue Ami-Lullin 4, case postale 3888, 1211 Genève 3, dans un délai de 30 jours dès le lendemain de sa publication
dans la FAO (art. 63 LForêts du 20.05.1999, M 5 10).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE
Service du paysage et des forêts
Rue des Battoirs 7 – 1205 Genève Tél. +41 (0) 22 388 55 40

www.ge.ch/nature

PROTOCOLE EN CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIÈRE OU NON FORESTIÈRE

Selon l'art.4 Lforêts du 20 mai 1999 (M 5 10) et l'art.9 Rforêts du 22 août 2000 (M 5 10.01)

N°dossier: 2023-15c

Localisation:

Commune(s)	Parcelle(s)	N°	Adresse
Céligny	dp 453, DP 456, 614	-	-

Propriétaire(s):

Nom, prénom OU Raison sociale	N°	Adresse
voir cartouche plan	-	-

Appartenance à la zone:

Zone bois et forêt	Autre(s) zone(s)	Cadastre forestier
Oui	non	Oui

Relevé:

Relevé effectué le 19.04.2023 par Mde
Plan de situation établi par le bureau HKD géomatique le 20.04.2023

Caractéristiques forestières:

Espèce(s) indigène(s) - %	Composition	Age du peuplement
100	Erable, tilleul, charme, pin sylvestre.	>30
Espèce(s) étrangère(s) - %	Composition	Age de la lisière
0		-

Structure:

Degré de couvert:	95	
Etage intermédiaire:	Non	
Sous-bois:	Oui	Naturel
Equipement:	Non	

Fonctions forestières:

0=sans intérêt 1= peu d'intérêt 2=significatif 3=très important

Structure paysagère 3 Biodiversité 2 Protection 1 Récréation 1 Production 1

Commentaire:

Petit massif forestier issu de plantation séparant la route de Céligny du vignoble.

Décision

NATURE FORESTIERE: Oui

Genève, le 11.07.2023

Signature: L'inspecteur cantonal des forêts